

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2015

21H00.

Présents : M. Michel COLLETTE, Maire, M Eric BARRUET, M Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, M Jean-Pierre WRZOCHOL, M François LAURENT M Bruno PUIS, M Médéric PARROT.

Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE, Mme Nadège ROELENS, Mme Nicole DIMINO, Mme Isabelle FORTE, Mme Odile CORDIER, Mme Christine NEIVA TORRES, Mme Michelle CHAMBRELENT

A été désigné (e) secrétaire : Mme Christine NEIVA-TORRES.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2015.
- Budget communal et budget assainissement :
 - Vote du compte administratif 2014.
 - Vote du compte de gestion 2014.
 - Affectation du résultat 2014.
 - Vote du budget primitif 2015.
- Budget communal :
 - Vote des taux des 3 taxes 2015.
- Rétrocession de la rue Neuve et de l'Impasse des Peupliers.
- Extension compétence Programme Local d'Habitat (PLH) à la CCPOH.
- Questions diverses.

APPROBATION DU P V DU 23 FEVRIER 2015

Monsieur PARROT signale que le compte rendu ne relate pas les faits.

Vote pour : 13.

Vote contre : 2.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (délibération n°01-09/04/2015)

Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur Jean-Pierre WRZOCHOL, doyen prend la Présidence.

Monsieur Jean-Pierre WRZOCHOL donne lecture des documents distribués et les soumet au vote.

Fonctionnement dépenses de l'exercice : 825 844,66 €.

Fonctionnement recettes de l'exercice : 1 078 940,74 €.

Report de l'excédent 2013 (002) : 199 833,38 €.

Total des recettes + report : 1 278 774,12 €.

Soit un excédent de fonctionnement de : 452 929,46 €.

Investissement dépenses de l'exercice : 348 968,87 €.

Report du déficit 2013 (001) :	343 542,98 €.
Total des dépenses + report :	692 511,85 €.
Investissement recettes de l'exercice :	540 535,02 €.
Soit un déficit d'investissement de :	151 976,83 €.
Soit un excédent global de :	300 952,63 €.

Vote pour : 14

**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT 2014
(délibération n°02-04/09/2015)**

Toujours sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre WRZCHOL, qui fait état des écritures :

Fonctionnement dépenses :	382,54 €.
Fonctionnement recettes :	25 710,20 €.
Soit un excédent de fonctionnement de :	25 327,66 €.

Investissement dépenses :	6 000 €.
Investissement recettes :	391,78 €.
Soit un déficit d'investissement :	5 608,22 €.

Soit un excédent global de : 19 719,44 €

Vote pour : 14

COMPTE DE GESTION 2014 (délibération n°03-09/04/2015)

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et présente le compte de gestion 2014 établi par le Trésorier. Il est constaté que les écritures et les résultats sont identiques au compte administratif 2014.

Vote pour : 13.

Vote contre : 2.

BUDGET PRIMITIF 2015 (délibération n°04-09/04/2015)

Madame Nadège ROELEN, Adjointe chargée des finances énumère les sommes proposées par article.

Une nouvelle association « l'Étincelle » de parents d'élèves demande une subvention, un débat est ouvert, il est proposé une somme de 500 €. Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Pour : 12.
Contre : 3.

Monsieur Médéric PARROT demande à Monsieur le Maire si depuis le mois de décembre, le projet de financement a évolué. Monsieur le Maire répond que malheureusement la D.E.T.R (150 000 € prévus) ne sera pas attribuée et que les subventions du conseil général sont plafonnées.

Pour équilibrer le budget proposé il est décidé :

- de geler les montants des subventions attribuées aux associations.
- D'équilibrer le budget avec une ligne de trésorerie de 7 433 €.

Le budget primitif s'équilibre de la façon suivante (documents ci-joints):

Fonctionnement dépenses et recettes : 1 271 714 €.
Investissement dépenses et recettes : 1 953 507 €.

Vote pour : 13.

Vote contre : 2.

Monsieur Médéric PARROT demande s'il est possible d'avoir un inventaire communal, Monsieur le Maire répond que celui-ci n'est obligatoire que pour les communes dont le nombre d'habitants est supérieur à 3 500.

Monsieur Médéric PARROT motive ce besoin par le fait de faciliter la prise de décision et la nécessité de contrôle par le conseil municipal.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres du conseil municipal, 11 n'en voient pas l'utilité pour contre 4.

Monsieur Bruno PUIS pose la question ? Pourquoi une association qui ne fait qu'une manifestation dans l'année (course cycliste de Nogent-S/Oise) est subventionnée à hauteur de 1 100 € alors qu'aucune demande n'a été formulée.

Monsieur Eric BARRUET rappelle qu'il ne s'agit que des frais d'organisation de la manifestation votés par le conseil municipal et que le versement de cette charge financière doit figurer dans l'article des subventions conformément aux directives de la trésorerie.

AFFECTATION DU RESULTAT 2014 (délibération n°05-09/04/2015)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de se prononcer sur l'affectation du résultat et d'affecter en priorité à l'investissement un somme permettant de combler le déficit.

Rappel des résultats :

Fonctionnement (excédent) : 452 929,46 €.

Investissement (déficit) : 151 976,83 € (001).
RAR dépenses : 42 433,00 €.
RAR recettes : 6 000,00 €.

Résultat d'investissement (déficit) : 188 409,83 €.

Affectation au 1068 (Inv.Rec) : 188 409,83 €.

L'excédent de fonctionnement à reprendre au budget est donc ramené à la somme de 264 519,63 € (002).

Vote pour : 13.

Abstention : 2.

TAUX DES 3 TAXES 2015 (délibération n° 06-09/04/2015)

Les membres du conseil municipal décident le maintien des taux à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,50%.
- Taxe foncière : 20,50%.
- Taxe foncière non bâtie : 52,00%.

Vote pour : 15.

COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (délibération n°07-09/04/2015)

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2014 du budget annexe assainissement établi par le Trésorier. Il est constaté que les écritures et les résultats sont identiques au compte administratif 2014.

Vote pour : 13.

Abstention : 2.

AFFECTATION DU RESULTAT 2014 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (délibération n°8-09/04/2015)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de se prononcer sur l'affectation du résultat et d'affecter en priorité à l'investissement un somme permettant de combler le déficit.

Rappel des résultats :

Fonctionnement (excédent) : 25 327,66 € €.

Investissement (déficit) : 5 608,22 € (001).
RAR dépenses : /

RAR recettes : /

Affectation au 1068 (Inv.Rec) : 5 608,22 €.

L'excédent de fonctionnement à reprendre au budget 2015 est donc ramené à la somme de 19 719,44 € (002).

Vote pour : 13.

Abstention : 2.

BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (délibération n°9-09/04/2015)

Le budget primitif 2015 du budget annexe assainissement s'équilibre comme suit :

Fonctionnement dépenses et recettes : 27 718 €.

Investissement dépenses et recettes : 33 326 €.

Vote pour : 13.

Vote contre : 2.

RETROCESSION DE L'IMPASSE DES PEUPLIERS ET DE LA RUE NEUVE (délibération n°10-10/04/2015)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de la rétrocession dans le domaine privé de la commune de la voirie et des espaces verts du lotissement de l'impasse des Peupliers et de la rue Neuve (logements OPAC).

Il demande également aux membres du conseil municipal dans le cas d'un accord, de l'autoriser à signer les documents administratifs utiles à cette affaire.

Monsieur Bruno PUIS s'interroge sur la nécessité de rétrocéder l'impasse du Petit Pré par un acte notarié alors que pour l'impasse de Peupliers et de la rue Neuve il est proposé un acte administratif.

Monsieur Denis MESSIO précise que toutes les impasses privées seront rétrocédées sur le même principe.

Vote pour : 13.

Abstention : 2.

ELECTION DU CORRESPONDANT DEFENSE (délibération n° 11-09/04/2015)

Un correspondant défense doit être élu, Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats. Madame Marie-Claire VERCRUYSSSE se porte candidate.

Vote pour : 14.

Abstention : 1.

EXTENSION DE COMPETENCE PROGRAMME LOCAL D'HABITAT A LA CCPOH (délibération n°12-09/04/2015)

Pour pouvoir bénéficier des services de l'EPFLO, notamment pour la zone Nord, la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte doit avoir la compétence du P.L.H (Programme Local d'Habitat).

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'extension de compétence de la CCPOH.

La compétence et le contenu du P.L.H n'étant pas clairement définis, le conseil municipal souhaite avoir un complément d'information.

Vote pour : 3.

Vote contre : 2.

Abstention : 9.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rend compte de la commission des finances de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte.

Une augmentation d'1 point de la taxe d'habitation.

Une augmentation d'1/2 point de la taxe foncière bâtie.

Ces augmentations seront probablement votées au cours du prochain conseil communautaire.

Monsieur Médéric PARROT fait savoir que si Monsieur le Maire avait annoncé une telle augmentation des taux de la CCPOH pour 2015, il aurait voté différemment pour les taux de la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

Michel COLLETTE	Eric BARRUET	M-Claire VERCRUYSSÉ	Denis MESSIO	Nadège ROELENS
François LAURENT	Odile CORDIER	Médéric PARROT	Michelle CHAMBRELENT	Isabelle FORTE
Nicole DIMINO	Philippe POULAIN	Bruno PUIS	Jean-Pierre WRZOCHOL	Christine NEIVA TORRES